

CONSEIL COMMUNAL

MIES

Extrait de procès-verbal

Dans sa séance du 21 mars 2007, le Conseil communal de MIES

- A accepté d'adopter les statuts du SITSE, tel que présenté.
- A accepté le règlement communal sur la protection des arbres en y apportant les amendements suivants :

art. 2 dernier paragraphe – les cordons boisés, les boqueteaux et les haies vives (ces dernières correspondant à des ensembles d'essences indigènes et variées)

art. 4 point no 2. la plantation nuit notablement à l'utilisation rationnelle de bien-fonds ou à l'exploitation de domaines agricoles ;
- Le débat sur le nouveau Règlement du Conseil Communal a été reporté au 20 juin 07

Mies, le 21 mars 2007

LE PRESIDENT

LA SECRETAIRE

P.A. SCHMIDT

N. WUILLEMIN